

Versement en cas d'invalidité

selon art. 3 OPP3

Données du/de la contractant(e)

Prénom / Nom			
Rue, n°		Numéro de client	
NPA, localité		Numéro de compte	
Pays de domicile			
No. AVS*	756.	Téléphone mobile	
Nationalité		Téléphone privé	
Etat civil		E-Mail	
Date de naissance			

* Veuillez compléter le no AVS/N° d'assurance sociale

Domicile au moment du versement

- ☐ Suisse (une annonce est faite à l'Administration fédérale des contributions)
☐ étranger (lors du versement, les impôts à la source sont déduits conformément au tarif du canton de Zurich)

Justificatifs à fournir

La preneuse / le preneur de prévoyance doit **impérativement** présenter les documents suivants:

1. Copie de la décision AI actuelle certifiant le degré d'invalidité (datant de moins de 2 ans) ou attestation de rente actuelle avec indication du degré d'invalidité (datant de moins de 3 mois)
2. Pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves: Certificat individuel d'état civil actuel (établie au maximum 1 mois avant la date du versement) et copie de votre passeport ou de la carte d'identité
3. Pour les personnes mariées: Copie de votre passeport ou de la carte d'identité ainsi que du conjoint (obligatoire)

Remarques importantes:

- Aucun versement partiel n'est admis.
- Versements à partir d'un taux d'invalidité de 70%.
- Après réception et approbation de la demande de versement un éventuel dépôt est vendu dans un délai de cinq jours ouvrables indépendamment du moment du versement et crédité sur le compte de prévoyance.



2827

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante:
Banque Migros SA, TOBOCMVO, Case postale, 8010 Zurich

Informations sur les modalités de versement

Date de versement souhaitée (max. 3 mois dans l'avenir):

Nom de l'institut bancaire:

IBAN / Compte n°:

Au nom du preneur de prévoyance:

Signature

Date

--

Signature de la preneuse/
du preneur de prévoyance

Date

--

Signature du conjoint/partenaire enregistré